

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760

N°30/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :	9
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS :	7
NOMBRE DE PROCURATION :	1
NOMBRE DE SUFFRAGE :	8
Date de convocation :	le 02 décembre 2024

Présents : Mmes, Nathalie FORGEROU, Virginie VERAN, Karine GAILLARD, Edith MARSCHAL
Mrs Hervé CLEMENT, Manuel CABANERO, Robert HAMON

Pouvoir : Mme Magali ARNAL donne procuration à Mme Edith MARSCHAL

Absents : Mr Olivier GUEDON

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé CLEMENT

OBJET : FONDS DE CONCOURS 2022

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

L'appartement sis 13A place de l'église a été libéré fin septembre 2024. Avant de pouvoir le relouer, quelques travaux sont nécessaires. L'audit énergétique obligatoire sera fait une fois ces travaux terminés.

Il s'agit des travaux suivant :

Peinture pour un montant total HT s'élevant à 2 703,62 € (2 973.98 € TTC)

Pompes à chaleur Air-Air pour un montant total HT s'élevant à 3 608 € (4 329.60 € TTC)

Changement de 2 fenêtres et un volet pour un montant total HT s'élevant à 1 747,15 € (2 096,58 € TTC)

Nous avons eu un rappel de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien nous informant que nous pourrions bénéficier du Fonds de Concours 2022 qui n'a pas été sollicité.

Enfin, le montant FCTVA est à zéro car, suivant les critères législatifs sur le FCTVA, la commune ne pourra pas bénéficier de ce fond pour tous les travaux concernant les logements mis en location.

Le plan de financement est le suivant :

Délibération 30/2024 du 09 décembre 2024

COUT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'investissement	Montant total HT	Organismes sollicités pour l'ensemble des opérations	Montants des subventions demandées FCTVA et autofinancement
Peinture, Pompes à chaleur Huisseries	2 703,62 € HT 3 608,00 € HT 1 747,15 € HT	Fonds de concours Autofinancement FCTVA	3 330,00 € 6 070,16 € 0,00 €
TOTAL HT	8 058,77 €		
TVA à 10% et 20 %	1 341,39 €		
TOTAL TTC	9 400,16 € TTC	TVA 1341,39 € (20 et 10 %)	9 400,16 € TTC

Madame le maire précise que le dossier de subvention sera envoyé par voie électronique ou postale avec toutes les pièces demandées.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

DECIDE

A la majorité

7 voix POUR

1 abstention

- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus

- De solliciter une subvention au titre Rénovation énergétique du logement à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 16 décembre 2024 et de la publication le 16 décembre 2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire

Nathalie FORGEROU

